

Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 600.2-2025

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, a adopté le règlement numéro 600.2-2025 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 600.2-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2024 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE CE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard